

D.64583

D.

GUS83

()



1. 1283



JOSEPH BALTHAZAR INGINAC,

Général de Division, Ex-Secrétaire-Général près l'Ex-Président d'Haïti,

A ses compatriotes, et principalement à ceux qui ont dirigé les affaires populaires de la République depuis la fin de Janvier dernier.

Lorsque, après 40 années d'une vie politique des plus agitées, je me trouve par des préventions populaires, comme je le suis, en dehors du tumulte des affaires publiques; et sur le point, ou de cesser de vivre, ou d'avoir à traîner dans l'exil une vie malheureuse, accompagné d'une épouse vertueuse, qui depuis trente six ans n'a cessé d'être ma compagne, et de partager les tribulations de celui dont l'épigraphe, prise au moment de paraître dans le monde, fût *justice et loyauté*; et lorsqu'elle a dépassé 60 années et qu'elle est accablée comme moi d'infirmités, sans vouloir prendre la résolution de séparer son sort du mien, je me considère dans l'obligation de rendre compte de ce que fut ma conduite envers mon pays, depuis le commencement de 1803 jusqu'à ce jour.

Né à Léogane en 1777, je me trouvai en 1803 à l'étranger, âgé de 26 ans, et vivant dans l'aisance, lorsque par des conseils philanthropiques, je dirigeai mes pas vers Haïti pour encourager les entreprises qui devaient mener à son indépendance nationale, l'illustre Pétion, qui repose glorieusement dans l'éternité, a été le dépositaire de mes secrets, et de là, prit naissance la confiance illimitée qu'il daigna m'accorder.

Lorsque le gouvernement de l'Empereur Dessalines dominait le pays, et après que j'avais été fortement et souvent rudoyé par ce chef animé d'un patriotisme exalté; que je fus parvenu à obtenir sa confiance, je n'agissais que par dévouement à la patrie, et non dans l'idée de servir le chef qui se trouvait à la tête des affaires: et ainsi l'énergie que j'ai pu avoir déployée dans mes actes d'alors, ne fut que dans l'idée d'obtenir des

résultats favorables à un peuple qui venait de s'émanciper, et qu'il me paraissait indispensable de rappeler à des principes de bonne foi, afin qu'il ne se perdit point dans l'exaltation de sa nouvelle position. Je ne pense pas qu'aucun acte d'égoïsme, ou d'intérêt personnel peut, avec justice, m'être reproché, et à cet égard, entr'autres nombreux témoins, j'en appellerai même au citoyen Hérard Dumesle qui partageait, comme moi, la vie commune, dans la maison du digne et vertueux général Paillaud, aux Cayes. A la mort de l'empereur Dessalines, l'immortel Pétion, comme beaucoup d'autres, me couvrirent d'une protection qui me sauva la vie; Christophe, qui venait d'être proclamé général en chef, me fit appeler auprès de lui par un de ses aides-de-camp, en me faisant dire à l'oreille que bientôt je serais vengé des outrages qu'il prétendait que j'avais éprouvés aux Cayes: je lui fis répondre que je n'avais point éprouvé d'outrages, que je n'avais point de vengeance à exercer contre qui que ce soit, et que je n'avais d'autres ennemis à combattre que ceux de la Patrie. L'illustre Pétion fut encore le dépositaire de cette réponse, en recevant ma prière de ne pas me contraindre de partir pour aller joindre le général en chef, comme l'avaient fait plusieurs autres; et je me livrai, sans ambition, à mes affaires particulières à Léogane, où chacun peut se rappeler encore de la conduite que j'y ai tenue.

Au commencement de 1809, Pétion me fit appeler pour être employé aux finances, sous le général Bonnet; et il fallut son ordre impératif pour m'obliger à accepter l'emploi qui était bien audessous de l'existence que je me procurais, à moi et à ma famille naissante, par mon travail dans le Commerce et dans la culture. En 1810, Pétion voulut m'avoir à la tête de ses bureaux, je m'empressai à lui obéir, et je restai en cette qualité auprès de lui jusqu'à sa mort.

Lorsque le gouvernement de l'Empereur Dessalines domina à Saint-Domingue, et lorsque le général Bonnet fut nommé gouverneur de la colonie, je fus nommé directeur des finances. Lorsque il fallut en 1816 s'occuper de la révision de la Constitution, je fus, et je m'en glorifie, celui qui, le premier, émit la pensée, que je communiquai au chef de l'Etat de la création d'une Chambre des Représentants des Communes, et en cela mon imagination était toute empreinte de tout ce qui se passait, en Angleterre surtout, de relatif au Gouvernement Représentatif; Pétion me développa souvent toutes ses pensées à l'égard de

l'avenir tranquille du pays qu'il ambitionnait de consolider, et les travaux de législation de 1817, en sont un commencement de preuves.

Pétion, en mourant, m'avait laissé Secrétaire-Général, et d'après l'article constitutionnel, on reconnaît bien que celui, pourvu de cette charge, n'avait de devoir à remplir, que celui de faire le travail des bureaux du Chef de l'État.

Le général Boyer, en prenant la charge qui venait de lui être confiée en 1818, me confirma dans la qualité dont j'étais revêtu, et tous ceux qui seront de bonne foi, conviendront que je ne fus toujours, en cette qualité, qu'un bureaucrate, voué au travail le plus pénible, qu'un homme de bon vouloir et de forte constitution, pouvait exécuter et qui, à la fin, ont anéanti et ses forces et sa vue. L'ex-Président est malheureux, il ne m'appartient point de critiquer son administration; non, je ne le ferai pas, parce que d'ailleurs, je ne suis pas responsable de ses actes, dont il m'a, depuis 1826, refusé le contreseing, à l'occasion de justes observations que je lui faisais relativement à la mission de Mr. de Mackau à l'égard de l'indemnité. Et dès lors, les lois seules furent revêtues de cette formalité, comme pour m'obliger de veiller à leur expédition, que je n'avais même pas l'autorité de faire en mon nom; et qu'ensuite, il a, assez publiquement et assez souvent, fait entendre qu'il ne suivait d'autres conseils que ses propres inspirations, en ajoutant que si son corps même pouvait être partagé en deux, l'un ne pourrait inspirer de la confiance à l'autre. La première autorité militaire qui me fut confiée, fut en 1822, lorsqu'étant à St. Yago de Los-Cavalleros, il fut question d'envoyer une brigade pour tranquilliser Porte-Plate, qui, après avoir arboré le pavillon national haïtien, menaçait de l'échanger pour celui des Indépendans de la Côte-ferme. Je représentai qu'en me chargeant de la mission, fort honorable dont il était question, c'était moins des forces coercitives qu'il fallait employer que le langage de la persuasion; et je me transportai sur le lieu menacé de troubles, qu'avec vingt-cinq dragons, et j'eus le bonheur, non seulement de tout tranquilliser, mais encore de raffermir le dévouement des habitans de cette partie au gouvernement de la République. La seconde mission, de même nature, que je fus appelé à remplir,

fut en 1831, dans l'arrondissement de St. Marc, menacé de bouleversement; je déclinai la nécessité d'y employer des forces, et je parcourus la plus grande partie de cet arrondissement avec quelques guides, et tout fut ramené dans le calme, et la tranquillité la plus parfaite, en fut la conséquence.

Sans doute, comme Secrétaire-Général, j'ai assisté dans beaucoup de conseils où j'ai dû donner, comme bien d'autres, mes avis et mes opinions; il me suffit de dire qu'ils n'ont jamais été que pour le respect dû à la loi, et au droit constitutionnel.

Il serait trop long de m'étendre sur toutes les ramifications de l'administration de 1818 à 1843; peut-être, un jour, les détails en seront fidèlement exposés sous les yeux du public; si, assez souvent, on a pu reconnaître que je développais en conversation, plutôt qu'autrement, un caractère énergique, ce fût dans cette pensée, que pour obtenir les améliorations, que tout bon Haïtien devait désirer, et que j'appelais autant que qui que ce soit, de mes vœux; il fallait prévenir le tumulte et des événemens qui éloigneraient du but, plutôt que d'en rapprocher; et à cet égard, j'ai peut-être à me réjouir que cette énergie a épargné l'effusion du sang.

On me reprochera peut-être ma conduite depuis la fin de Janvier dernier, jusqu'au 13 de ce mois; mais, consciencieusement, qu'elle a été cette conduite? celle d'un officier d'honneur, et dans l'âme duquel tout est sentiment pour la Patrie! je le demande à toute âme élevée, quel moyen à employer, lorsqu'un système légalement établi est attaqué par l'emploi de la force, quel autre moyen à employer, dis-je, pour la répression, si ce n'est l'emploi de la force; toutefois, avec la circonspection que la sagesse doit commander dans des circonstances extraordinaires. Eh bien! c'est ce que j'ai fait, et si l'on veut bien réfléchir, on conviendra de la vérité de ma conduite apparente, que j'ai cherché à laisser au temps et à la réflexion, le soin de produire ce que la précipitation n'aurait fait que compromettre.

Commandé de me rendre au Petit-Goâve pour faciliter le passage des troupes destinées à la campagne qui s'ouvrait; je m'y rendis le 4 février et fis loyalement tous mes efforts, non seulement pour transmettre avec célérité les ordres reçus; mais

encore en cherchant de bonne foi à ramener, par la persuasion et par des moyens conciliatoires, les esprits à la fidélité et au devoir.

Je ne fus point long-temps à m'apercevoir que mes efforts étaient inutiles, puisque c'était le vœu du peuple qui se manifestait et non l'œuvre d'une faction. Je me hâtai alors de quitter le Petit-Goâve pour me rendre à la Capitale, où j'espérais me réunir à ma famille; mais mon espoir ne fut point réalisé, puisque, même, avant d'atteindre le portail du Port-au-Prince, je reçus l'ordre impératif du chef de l'état, de retourner à la tête d'une colonne, pour m'opposer à la marche progressive de l'armée populaire.

Je pouvais, en m'avançant, forcer à l'effusion du sang de mes concitoyens : cette pensée me répugnait, d'ailleurs j'étais convaincu que ce moyen même serait sans succès, et je m'arrêtai devant Léogane, où après trois jours de réflexions, plein de ma conviction, je crus de mon devoir de rétrograder sur Gressier. Eh pourquoi?... pour éviter ce conflit sanglant qui arriva plus tard....

Le salut de mon Pays et de mes Concitoyens furent mon unique objet; je n'ai pas réussi, c'est un malheur que je déplore; je n'ai jamais ambitionné le pouvoir; et jamais, je n'en aurais avoir voulu d'autre que celui qui aurait pu servir au bien-être de mes Concitoyens; ainsi, le retrait des emplois que j'occupais, n'est pas du tout pour moi un sacrifice; c'est un devoir que je remplis, au contraire, avec plaisir. Mon âge, mes infirmités ne me permettent d'ailleurs de rien désirer, si ce n'est de couler une vie tranquille, en respectant les lois.

Je suis chrétien et homme d'honneur: la mort ne peut pas m'effrayer; que des persécutions et tout procédé contraire à la raison et à la justice, en entachant, peut-être, ceux qui pourraient y recourir, m'honoreraient encore. Si, en proclamant de grands principes pour la régénération morale du Peuple Haïtien, pour le succès de laquelle entreprise, je fais les vœux les plus fervents il était question de récrimination, ce serait d'autant plus déplorable, et dont seraient seuls responsables ceux qui n'auraient

... employe l'influence de leur position, pour le prévenir ; car, ne faisant qu'entrer dans une carrière nouvelle pour eux, ils ont, indispensablement, besoin de l'expérience, qui seule, peut assurer le succès des entreprises qui paraissent être les plus raisonnables.

Pour moi, quel que soit mon avenir, mes derniers vœux seront pour la prospérité d'Haïti et la régénération de la caste africaine, à laquelle je me suis entièrement consacré depuis 40 ans, sans me préoccuper de ma propre existence : car je me retire, grâce à Dieu, pauvre et privé de ressources que je n'ai pas eu le temps d'obtenir des propriétés que j'ai légalement acquises, et que je faisais exploiter, pour subvenir aux besoins et aux strictes dépenses de ma nombreuse famille.

En Rade du Port-au-Prince, le 15 Mars 1843, an 40e. de l'Indépendance d'Haïti.



